

MESURES D'URGENCE COVID 19 ENTREPRISES

Un portail mis en ligne par le Ministère de l'Economie synthétise l'ensemble des mesures :
<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Maintien de l'emploi

Dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé

Pour obtenir plus d'informations :
<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/>

Report de Charges

Report de paiement

Pour obtenir plus d'informations :
www.urssaf.fr ou
www.impots.gouv.fr

Report de loyers et de factures

Adresser directement par mail ou par téléphone une demande de report à l'amiable aux entreprises auprès desquelles vous payez ces factures (votre fournisseur de gaz, d'eau ou d'électricité, votre bailleur...).

Baisse de charges fiscales

Télécharger le modèle de demande de délai de paiement ou de remise d'impôt intitulé «difficultés liées au Coronavirus – Covid19» (à adresser au service des impôts des entreprises dont vous relevez).
Lien de téléchargement :
https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/4_difficultes/440_situation_difficile/formulaire_fiscal_simplifie_delai_ou_remise_coronavirus.pdf

Si les mesures de report de charges ne suffisent pas

Soutien à la trésorerie

Des garanties de lignes de trésorerie bancaires

Pour obtenir plus d'informations :
BPI France :
09 69 370 240 (n° vert)

Fonds de solidarité Etat/Région pour les TPE, micro-entreprises et auto-entrepreneurs

Pour bénéficier de :
- 1500 euros : faire une déclaration à partir du 01/04 sur <https://www.impots.gouv.fr/portail/>
- 2000 euros de plus sur appréciation de la Région au cas par cas, à partir du 15/04 sur https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf

Médiation

Médiation avec les clients et fournisseurs

Pour obtenir plus d'informations :
Médiation des Entreprises de Nouvelle-Aquitaine :
Courriel : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr
Tel : 05 56 99 96 50

Médiation Bancaire

Pour obtenir plus d'informations :
www.mediateur-banque-france.fr

GAGNEZ EN VISIBILITE LOCALEMENT :

Le référencement gratuit sur le site **RCommerce** créé par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre :

www.rcommerce.fr

Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire ci-dessous :

<https://www.send-up.net/site/index/a9P9CmTdKsfvh62jQRlj7Vw/>

Une question sur ces mesures d'urgence ?

Pour toutes questions relatives à des **dossiers en cours** ou au sujet des **mesures d'urgence** mises en œuvre par l'Etat, la Région et tout autre acteur, la **COBAN** reste à vos côtés pendant la période de confinement :

Direction du Développement Economique Myriam CHARBIT

Courriel : myriamcharbit@coban-atlantique.fr

Pauline DELAS ou Hélène DARRIERE

Tél. : 06 27 72 67 51 ou 06 17 78 63 85

Un accompagnement individualisé pour les entreprises du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre assuré par l'un des conseillers-entreprises de l'Agence de développement **BA2E** :

Thibault LAPORTE

Tél. : 05 57 15 22 65

Courriel : tlaporte@ba2e.com

Stéphane OLIVIER

Tél. : 05 57 15 23 81

Courriel : solivier@ba2e.com

Sylvana DE SOZA

Tél. : 05 57 15 23 89

Courriel : sdesoza@ba2e.com